

## Proposition rapide électronique (Intégrée au logiciel d'illustrations)

Les propositions rapides électroniques (PE) sont disponibles pour les **nouvelles émissions seulement**. Elles ne seront pas acceptées pour des modifications de contrats, des propositions préliminaires ou lorsque des exigences de sélection sont demandées auprès d'une autre compagnie d'assurance.

### Critères d'utilisation

Produits admissibles	Tous les produits d'assurance vie et maladies graves
Assurance vie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant d'assurance : jusqu'à 2 000 000 \$</li><li>• Âges d'adhésion : 0 à 70 ans</li></ul>
Assurance maladies graves	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant d'assurance : moins de 1 000 000 \$</li><li>• Âges d'adhésion : 0 à 65 ans</li></ul>
Nombre d'assuré(s) par contrat	• 1 à 6 (maximum 5 pour les produits vie universelle)
Nombre de propriétaire(s) par contrat	• 1 ou 2
Nombre de bénéficiaire(s) par assuré	• 1 à 2





## Notes importantes pour les propositions rapides électroniques

- **Ne commander aucune exigence de sélection, SSQ Assurance s'en occupe pour vous!** Ceci comprend les exigences de base et toute autre exigence additionnelle demandée durant le processus de sélection des risques.
- **Nouvelle procédure : Dorénavant, les exigences seront commandées uniquement lorsque les parties A et B auront été reçues.** Ce qui signifie que le dossier de votre client demeurera en suspens tant que nous n'aurons pas reçu les deux parties de la proposition.
- Pour des raisons de confidentialité, **vous ne pouvez plus retourner dans la proposition rapide électronique ni dans l'illustration** une fois qu'elles ont été envoyées par courriel.
- SSQ Assurance doit avoir reçu **tous les documents originaux signés** pour poursuivre le processus de sélection des risques et pour que la police soit enregistrée dans LifeSuite. Veuillez noter qu'une signature originale numérisée est aussi valide que l'originale.

### Avant la rencontre avec votre client:



1. Vous assurer que le client comprenne et parle le français ou l'anglais. L'entrevue téléphonique aura lieu dans l'une de ces deux langues, selon le choix du client
2. Aller à la section « Propositions » de la bibliothèque du logiciel d'illustrations et imprimer une copie :
  - des pages de signatures (Partie B) de la proposition pour chaque assuré (aussi disponible sur commande par le biais du formulaire « Commande d'imprimés »)
  - de la « Procédure à remettre au client - Service de télésouscription » (aussi disponible sur commande par le biais du formulaire « Commande d'imprimés »)
  - du « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle »\*

**Attention : vérifier qu'aucune des pages de signatures (Partie B) de la proposition n'est imprimée recto verso**

3. Produire l'illustration et l'imprimer

### Lors la rencontre avec votre client:



1. Remplir la proposition électronique (Partie A) à partir du logiciel d'illustrations
2. Vérifier avec votre client que toutes les informations sont complètes et exactes  
Générer le numéro de la proposition à l'onglet « Validation et envoi » et inscrire le numéro sur chacune des pages de signatures (Partie B) de la proposition
3. Enregistrer la proposition électronique et l'illustration (« Fichier/Enregistrer sous »)
4. Vous devez, vous et votre client, signer les pages de signatures (Partie B) de la proposition
5. Remettre à votre client :
  - la page 12 (Partie B) de la proposition (et, si le client est couvert par l'ATI, la page 10 également)
  - la « Procédure à remettre au client – Service de télésouscription »
6. Remplir le « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle » et faire signer l'illustration par votre client\*

## Après la rencontre avec votre client:



Si vous le désirez, vous avez la possibilité d'imprimer une copie de la proposition pour vos dossiers via l'onglet « Validation et envoi » (en cliquant sur « Imprimer la proposition »)

### Envoi automatique:

1. Envoyer la proposition électronique et l'illustration via l'onglet « Validation et envoi » (en cliquant sur « Envoyer par courriel »)
2. Choisir une option d'envoi pour le reste des documents nécessaires au traitement du dossier, en incluant le numéro de la proposition qui commence par E :
  - Envoyer par courrier électronique les documents signés et numérisés à votre agence :
    - l'illustration
    - les pages de signatures (Partie B) de la proposition (pages 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et si le client n'est pas couvert par l'ATI, la page 10)
    - le « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle »\*
    - un spécimen de chèque (signature non requise)
    - tout autre document ou formulaire nécessaire
  - Poster à votre agence les documents signés :
    - l'illustration
    - les pages de signatures (Partie B) de la proposition (pages 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et si le client n'est pas couvert par l'ATI, la page 10)
    - le « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle »\*

### Envoi manuel:

1. Enregistrer la proposition électronique et l'illustration via l'onglet « Validation et envoi » (en cliquant sur « Enregistrer »)
2. Envoyer la proposition électronique et l'illustration par courriel en pièces jointes à l'adresse suivante :
  - eapp\_propo@ssq.ca
3. Choisir une option d'envoi pour le reste des documents nécessaires au traitement du dossier, en incluant le numéro de la proposition qui commence par E :
  - Envoyer par courrier électronique les documents signés et numérisés à votre agence :
    - l'illustration
    - les pages de signatures (Partie B) de la proposition (pages 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et si le client n'est pas couvert par l'ATI, la page 10)
    - le « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle »\*
    - un spécimen de chèque (signature non requise)
    - tout autre document ou formulaire nécessaire
  - Poster à votre agence les documents signés :
    - l'illustration
    - les pages de signatures (Partie B) de la proposition (pages 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et si le client n'est pas couvert par l'ATI, la page 10)
    - le « Supplément à la proposition - Assurance vie universelle »\*

\* Lorsque le produit d'assurance vie universelle est demandé.